

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC062

Conseil Communautaire du 13 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en la salle des fêtes de la commune de Champfromier, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT – Lucie JOUHAUD

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION-
Christophe MAYET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU -
Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat
BULUT – Anthony GENNARO - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ – Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Patricia VERDET - Françoise DUCRET

Pouvoirs :

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME

VALSERHÔNE : Annick DUCROZET à Sandra LAURENT-SEGUI - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Votants : 31

Présents : 28

Date de la convocation : 07 JUIN 2024

Secrétaire de séance : Sebahat BULUT

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.1. Décisions budgétaires

Objet : Décision Modificative n°01 - Budget annexe EAU

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle le Budget Primitif EAU a été voté en séance du conseil communautaire du 04 avril 2024.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif EAU 2024 en adoptant une Décision Modificative n°1 pour régulariser l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 et assurer la couverture du déficit d'investissement :

Fonctionnement	Désignation	Montant
Dépenses		
023 - FI	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 392 366,64
Total Dépenses de Fonctionnement		- 392 366,64
Recettes		
002 - FI	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- 392 366,64
Total Recettes de Fonctionnement		- 392 366,64
Investissement		
Recettes		
021 - FI	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	- 392 366,64
1068 - FI	AFFECTATION DES RESULTATS	392 366,64
Total Recettes d'investissement		0,00

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°24-DC043 du conseil communautaire en date du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe eau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** la décision modificative n° 01 du budget annexe EAU 2024.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240613-24-DC062-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Le Président de la Communauté de communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire
Sebahat BULUT

Le Président
Patrick PERREARD